



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 28 juillet 2020

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Modification des délégations d'attribution du Conseil, organe délibérant, au Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia

L'An Deux Mille vingt, le 28 juillet à 17 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 22 juillet 2020

PRESENTS :

ARMANET Guy, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MALAFRONTÉ Christine, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONPIETRI Pierre-Michel, TIERI Paul, TIMSIT Christelle.

ONT DONNE POUVOIR :

BATTESTI Gilles	à	BIAGGINI Jean-Jacques
LORENZI Thérèse	à	POLIFRONI Bruno
MUSSIÉ Emma	à	PETRI-GUASCO Emmanuel
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie-Hélène

ABSENTS :

DE CASALTA Jean-Sébastien, POLISINI Ivana, SALGE Hélène, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise, ZUCCARELLI Jean

QUORUM : 21

Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. M. Simoni Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

Conseil du 28 juillet 2020

OBJET : Modification des délégations d'attribution du Conseil, organe délibérant, au Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil en date du 24 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil, organe délibérant, au Bureau de la Communauté d'agglomération de Bastia ;

Considérant que selon l'article L5211-10 du CGCT, le Bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant ;

Considérant qu'il convient, pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, d'ajouter aux délégations au Bureau la délivrance d'agrément concernant les cessions foncières et les demandes de locations sur la ZAE d'Erbajolo ;

Vu le rapport de présentation ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

(A la majorité – Contre : M. Morganti)

De modifier la délibération du Conseil en date du 24 juillet 2020 susvisée en ajoutant la délégation suivante :

- La délivrance d'agrément concernant les cessions foncières et les demandes de locations sur la ZAE d'Erbajolo

DIT

Que les autres dispositions de la délibération du Conseil en date du 24 juillet 2020 susvisée restent inchangées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

P. Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGØ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification